

Aide à la mobilité européenne et internationale

Que vous soyez salarié(e) dans une grande structure ou dans une PME qui souhaite acquérir des parts de marché à l'étranger, la mobilité internationale requiert une phase de préparation en amont ainsi que pour le retour en France.

Quelques questions à se poser, entre autres, en cas de projet de mobilité :

Droit de la protection sociale

- Est-ce que je reste soumis au système de sécurité sociale français ou pas ?
- En cas de soins, est-ce que je suis remboursé par les organismes du pays d'accueil ou par la CPAM de mon lieu de résidence en France et à quel taux ?
- Quid des membres de ma famille ?
- Quid de mes cotisations à la retraite ?

Droit du travail

- Faut-il prévoir un avenant à mon contrat de travail ?
- Quid de l'ancienneté ?
- Le pouvoir disciplinaire ? (appartient à mon employeur d'origine ou au nouveau)
- Suis-je encore dans l'effectif ?

Fiscalité

- Où est-ce que je paye mes impôts ?
- Si je dois payer mes impôts dans le pays d'accueil, dois-je continuer à déclarer mes ressources en France ?

La CFDT vous propose de vous informer et de vous accompagner dans votre projet en vous apportant des réponses individualisées sur toutes ces questions.

Vous pouvez contacter notre conseiller EURES :

Hassan Mohamed

Mail : hm.hassan@cfdt59-62.fr

Tel : 03 20 57 66 22

Vous pourrez également consulter des informations (droits, contrats, qualifications, SS, Fiscalité) sur le site suivant

<http://www.eurocadres.org/mobilnet/francais/rights-fr.htm>

Pour les adhérents Cadres de la CFDT voulant s'expatrier, ou pour adhérents d'une organisation adhérente à Eurocadres désirant s'installer en France. Ils sont aidés et bénéficient de l'ensemble des services offert à un adhérent CFDT. (Application Charte pour les Adhérents Mobiles).